

Société Botanique de France
Accord de transfert de droits d'auteur

Ref. manuscrit :

Titre de l'article :

de (citer tous les auteurs) :

En vue d'une exploitation dans le cadre de ses activités par la Société Botanique de France (ci-après la « SBF »), association régie par la loi 1901 et propriétaire du titre « Acta Botanica Gallica », les droits suivants portant sur l'article pré-cité (ci-après l' « Article ») sont par le présent contrat (ci-après le « Contrat »), **cédés à titre gratuit à la SBF.**

Le transfert de droits recouvre :

- le droit de reproduire tout ou partie de l'Article sur tout support (papier, film, cassette, CD-Rom, DVD Rom, DVX, Internet, fichiers électroniques on-line/off-line) et par tout procédé (photocopie, traitement de texte, traitement numérique, enregistrement, réimpressions) ;
- le droit de représenter l'Article en tout ou partie et par tout moyen (diapositives, transparents, photographies, vidéo, film, télédiffusion à l'adresse du public, procédé audiophonique, site Web) ;
- le droit d'éditer et distribuer l'Article en tout ou partie sur tout support y compris Internet ;
- le droit de traduire l'Article, en tout ou partie, en toutes langues ;

Cette cession est convenue pour avoir effet à titre exclusif pour le monde entier et pour toute la durée des droits de propriété de l'auteur ou de ses ayants-droit. Cette cession prendra effet à partir de la date du courrier d'acceptation de l'Article transmis par le Comité de Rédaction de la revue Acta Botanica Gallica.

L'auteur correspondant et les co-auteurs garantissent que cette contribution est une **œuvre originale** dont ils détiennent tous les droits y afférents et que la SBF aura ainsi la jouissance pleine et entière des droits cédés. L'auteur correspondant et les co-auteurs garantissent avoir tous participé à l'élaboration de ce manuscrit et s'engagent à prendre connaissance de l'épreuve de l'Article et à en effectuer les corrections nécessaires à sa publication.

L'auteur correspondant et les co-auteurs déclarent expressément que l'Article n'a fait l'objet d'aucun contrat d'édition encore valable et n'entre pas dans le cadre d'un droit de préférence, tel qu'il est désigné à l'article L 132-4 du Code de la propriété intellectuelle.

L'auteur et les co-auteurs garantissent à la SBF la jouissance entière et libre de toute servitude des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions. L'auteur ou les co-auteurs s'engagent à notifier à la SBF dans les plus brefs délais toute demande émanant d'un tiers. Si l'Article contient des extraits reproduits ou adaptés d'œuvre protégée par un droit d'auteur ou de propriété intellectuelle (en ce incluses les œuvres de l'auteur et/ou des coauteurs déjà publiées ou protégées par un droit), l'auteur et les co-auteurs fourniront à la SBF l'autorisation écrite des titulaires du droit d'auteur ainsi que la source exacte de l'extrait, qui

sera citée expressément dans l'Article.

Nonobstant ce qui précède, l'auteur correspondant et les co-auteurs conservent les droits suivants :

- tous les droits de propriété, sauf le droit d'auteur ;
- le droit de conférer ou de refuser la permission aux tiers, pour la réédition en totalité ou en partie de l'article, ou d'en faire la traduction. Dans le cas d'un article réédité intégralement, le tiers doit aussi obtenir l'autorisation écrite de la Société Botanique de France ;
- le droit d'utiliser la totalité ou une grande partie de l'article pour leurs propres travaux futurs ;
- dans le cas d'un travail fait pour un employeur, le droit de l'employeur et des auteurs de faire des copies de cet article pour leur propre usage, mais à l'exclusion de toutes fins commerciales.

Les auteurs peuvent rendre disponible leur article publié par la Société Botanique de France sur leur site personnel, sur le site web de leur institution ou sur des sites de Libre Accès à la Recherche (Open Access Initiative), dans la mesure où la source de l'article publié est citée et que la possession du droit d'auteur est clairement mentionnée. Ces sites doivent être **à but non lucratif**.

Des copies peuvent être utilisées avec le PDF de l'éditeur. Les auteurs doivent créer un lien vers l'article publié sur le site internet de l'éditeur. Le lien doit être accompagné du texte suivant : " la publication originale est disponible sur le site <http://www.bium.univ-paris5.fr/sbf/>" ou bien "The original publication is available at <http://www.bium.univ-paris5.fr/sbf/>".

Auteur correspondant (nom, prénom) :

Coordonnées complètes postales :

Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail :

Signature auteur correspondant _____

Fait à _____ Date _____

Nom(s) et signature(s) co-auteur(s)

1-

1	7
2	8
3	9
4	10
5	11
6	12

Ce document est à renvoyer à la Rédaction de....., M..... ,

.....
.....